



FONDS POUR LE RUGBY COMMUNAUTAIRE



SOMMAIRE

EXÉCUTIF

Le Fonds pour le rugby communautaire de Rugby Canada est un programme qui offre un large éventail de subventions visant à favoriser la durabilité et la croissance du rugby au Canada. Le Fonds, présenté par Rugby Canada et Sport Canada, permet à tous les clubs de rugby inscrits, ainsi qu'aux écoles et aux organismes communautaires au Canada, de demander du financement en fonction des lignes directrices et des critères fournis par le programme. Élément clé du **plan stratégique 2024 à 2027 et au-delà de Rugby Canada**, le Fonds fournit un financement précieux pour appuyer la communauté de l'ovalie au Canada dans l'unification de notre peuple, le renforcement de l'inclusivité dans le rugby et la croissance de notre jeu pour que tous puissent en profiter. Toutes les demandes bénéficieront d'une attention équivalente.



NATHAN BOMBRY

PDG, Rugby Canada

« Rugby Canada a le plaisir de ramener le Fonds pour le rugby communautaire en 2024. Nous apprécions le travail que nos clubs partout au Canada font pour faire avancer notre sport et nous, Rugby Canada, sommes engagés dans notre rôle de diriger, gouverner et appuyer les clubs de rugby pour développer le jeu au niveau communautaire et de base. Depuis 2021, un total de 27 clubs de rugby, écoles ou organismes communautaires à travers le pays ont bénéficié d'un financement important fourni par le Fonds pour le rugby communautaire. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à soutenir cette initiative qui vise à appuyer nos clubs dans leurs efforts de développement du jeu et à atteindre une plus grande durabilité. Nous sommes convaincus que le Fonds pour le rugby communautaire continuera d'avoir un impact positif sur les clubs de rugby et les communautés partout au Canada. »

INITIATIVE LE SPORT COMMUNAUTAIRE POUR TOUS DE SPORT CANADA

Rugby Canada est fier d'avoir été sélectionné comme participant à l'initiative Le sport communautaire pour tous de Sport Canada. Cette initiative vise à éliminer les obstacles et à augmenter les taux de participation sportive de groupes sous-représentés. Son principal objectif est d'appuyer les initiatives de sport communautaire pour les groupes méritant l'équité, en particulier les noirs, les Autochtones, les personnes 2ELGBTQI+ et les nouveaux arrivants, afin d'accroître la participation et la rétention dans le sport.

FONCTIONNEMENT



PREMIÈRE ÉTAPE **L'IDÉE**

Un organisme communautaire identifie une opportunité de faire croître, de développer ou de protéger le rugby au niveau local.



DEUXIÈME ÉTAPE **LA DEMANDE**

Un responsable de projet remplit la demande électronique et la soumet à Rugby Canada avant le 10 avril 2023.



TROISIÈME ÉTAPE **LE PROJET**

Les organismes communautaires retenus reçoivent des fonds pour appuyer ces projets. Rugby Canada collaborera avec les responsables des projets retenus afin de promouvoir l'excellent travail qui est fait pour cultiver le rugby communautaire.

FONDS POUR LE RUGBY

FONDS DISPONIBLES

Les organismes communautaires peuvent faire une demande pour un des quatre montants de financement suivants :

1 000 \$

2 500 \$

5 000 \$

10 000 \$



TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

Les projets admissibles sont ceux qui cultivent, développent et protègent le jeu communautaire, en se concentrant plus particulièrement sur les trois points suivants:

CULTIVER

Encourager **l'INCLUSION, la DIVERSITÉ, l'ÉGALITÉ et l'ACCESSIBILITÉ** du rugby au sein d'un club, d'un établissement d'enseignement ou d'un organisme communautaire, en particulier pour les noirs, les Autochtones, les personnes 2ELGBTQI+ et les nouveaux arrivants au Canada. *

Créer de nouveaux programmes ou développer des programmes existants qui visent à initier **LES FEMMES ET LES FILLES** au rugby.

Créer ou développer un parcours **DE L'ÉCOLE AU CLUB** afin d'augmenter le nombre de joueurs inscrits qui participent au rugby de club.

Proposer des programmes de **RUGBY POUR PERSONNES À COMPÉTENCES MIXTES** au sein de la communauté locale.

DÉVELOPPER

Créer ou mettre en œuvre des programmes de **LEADERSHIP DES JEUNES** dans les programmes de rugby au profit de groupes sous-représentés.

Acheter de **L'ÉQUIPEMENT** essentiel pour des programmes de rugby nouveaux ou existants, ce qui peut inclure des ballons de rugby, des cônes, des drapeaux et des dossards

Améliorer la planification et l'organisation des programmes en mettant en place des **PLANS DE DÉVELOPPEMENT DU RUGBY.**

UNITÉ

Cultiver les opportunités de promouvoir le jeu auprès de communautés rugbystiques non traditionnelles et d'athlètes autochtones.

Appuyer la mise en œuvre de la formation et des politiques de **SÉCURITÉ DANS LE SPORT** pour les participants.

Mettre en place du financement pour appuyer le renforcement des capacités de leadership organisationnel d'un club de rugby, d'une école ou d'un organisme communautaire.

RECHERCHE qui se concentre sur le bien-être des joueurs pendant le jeu ou la culture du rugby dans la communauté.

* Indique un projet prioritaire **CLIQUEZ ICI** pour voir les demandes retenues en 2023.



APERÇU DES CONDITIONS

PROJETS PRIORITAIRES

Toutes les demandes seront examinées conformément aux critères énoncés dans les conditions officielles. La priorité sera donnée aux clubs de rugby, aux écoles ou aux organismes communautaires qui demandent une subvention et dont l'objectif principal est d'accroître la participation des jeunes défavorisés. Une attention particulière sera accordée aux projets qui visent à :

- créent ou développent un parcours de l'école ou de la communauté au club pour les jeunes sous-représentés afin d'augmenter le nombre de joueurs inscrits qui participent au rugby de club;
- aident les participants autochtones, noirs, de couleur ou nouveaux arrivants à s'impliquer ou à rester impliqués dans le rugby, ou améliorent cette implication;
- renforcent la capacité de prestation de programmes pour les jeunes sous-représentés par la formation d'entraîneurs ou d'officiels de match au sein de la communauté rugbystique.

ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT

Pour être admissible au financement, le demandeur doit être:

- Un club de rugby inscrit et en règle avec une fédération provinciale;
- Une école avec ou sans programme de rugby qui cherche à mettre sur pied ou à améliorer ses programmes;
- Un organisme communautaire avec ou sans programme de rugby qui cherche à mettre sur pied ou à améliorer ses programmes.

L'objectif principal du club de rugby, de l'école ou de l'organisme communautaire doit être d'offrir des possibilités de jeu et d'entraînement pour le rugby communautaire.

ATTENTES CONCERNANT LES DEMANDEURS

On attend des demandeurs retenus qu'ils:

- Remplissent un rapport sur ce que le financement a appuyé et comment il a eu des répercussions sur la communauté rugbystique locale, et incluent des détails sur le nombre de participants atteints ainsi que des images et des citations de participants;
- Fournissent, à la fin du projet, des factures qui correspondent à leurs dépenses et au travail détaillé dans la demande originale;
- Soumettre des photos montrant les participants mobilisés dans le projet.
- Soumettre des citations de dirigeants d'organismes, de participants au projet et de bénéficiaires du projet qui seront utilisées par Rugby Canada à des fins promotionnelles.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants:

- Capacité à identifier et à aborder un problème dans la communauté, et approche claire pour apporter une solution.
- Qualité et clarté de la description du projet.
- Budget détaillé et complet du projet qui reflète la description du projet.
- Alignement sur les projets prioritaires décrits dans la section Admissibilité des conditions officielles.
- Harmonisation avec les résultats des critères du programme Le sport communautaire pour tous afin d'accroître la participation des jeunes de communautés sous-représentées.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Le fonds pour le rugby communautaire ne couvre pas:

- Les frais généraux de fonctionnement d'une installation (p. ex., le chauffage et l'électricité);
- Salaires des entraîneurs ou du personnel du programme.

Pour plus de détails sur les critères d'admissibilité, les attentes concernant les demandeurs, les critères d'évaluation et sur ce qui n'est pas couvert par le fonds, veuillez consulter les [conditions officielles](#).



PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être remplies électroniquement en utilisant l'application en ligne et envoyées à communityfund@rugby.ca. La date limite de dépôt des demandes est le 11 février à 23 h 59 HNP.

CONDITIONS DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRES (JURIDIQUES)

Rugby Canada se réserve le droit de ne pas accorder de financement à une demande retenue si le travail détaillé dans les copies de factures diffère des détails contenus dans la demande.

Les demandeurs qui commencent le travail avant qu'une décision de financement soit prise le font à leurs propres risques et ne doivent pas compter sur l'octroi du financement.

Le montant final de toute subvention est à la discrétion de Rugby Canada et peut être inférieur au montant demandé.

Toutes les subventions peuvent être soumises à des conditions supplémentaires imposées à la discrétion de Rugby Canada.



DEMANDE COMMUNAUTAIRE

[CLIQUEZ ICI POUR COMMENCER](#)

FONDS POUR LE RUGBY

En cliquant sur le lien ci-dessus, vous serez dirigé vers le formulaire de demande de la communauté. Le présent formulaire a été créé sous la forme d'un formulaire PDF à remplir. Pour pouvoir remplir ce document électroniquement, vous devez avoir Adobe Reader (version 8.1) ou une version plus récente. Vous devez télécharger et sauvegarder ce fichier avant de le remplir.

Que ce soit sur un Mac ou un PC, vous devez utiliser Adobe Reader pour pouvoir remplir ce formulaire. Vous pouvez télécharger Adobe Reader pour Mac et PC à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>



Si vous utilisez un Mac, veuillez noter que vous devez ouvrir le formulaire dans Adobe Reader (version 8.1) ou une version plus récente pour le remplir, et non dans l'application d'aperçu par défaut de Mac.